



ARRETE N° 0485 /2024/MATDCC-CAB

**portant nomination des secrétaires généraux des conseils
régionaux**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA CHEFFERIE COUTUMIERE,**

Vu la Constitution du 06 mai 2024 ;

Vu la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu la loi n°2022-001 du 08 mars 2022 portant création des régions ;

Vu le décret N°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion de diverses catégories de personnel ;

Vu le décret N°2012-04/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2024-040/PR du 1^{er} août 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2024-041/PR du 20 août 2024 portant composition du gouvernement ;

Vu l'arrêt N° 012/ ER/2024 du 21 mai 2024 de la Cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections législatives et régionales du 29 avril 2024 ;

Considérant les nécessités du service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés **secrétaires généraux des conseils régionaux** :

Région maritime

Madame DOTSE Aku Masâ Beya épouse GUEDE, numéro matricule 065664-A, attaché d'administration, précédemment secrétaire générale de la commune d'Agoè-Nyivé 1 ;

Région des plateaux

Monsieur TOURE Issa, numéro matricule 045020-W, professeur de lycée, précédemment secrétaire général de la préfecture de Wawa ;

Région centrale

Monsieur BASSOWA Bama Kafessina, numéro matricule 049928-S, attaché d'administration, précédemment secrétaire général de la préfecture de Danyi ;

Région de la Kara

Monsieur ESSO Pirénéwè, numéro matricule 048519-H, professeur de collège, précédemment secrétaire général de la préfecture de Tone.

Région des savanes

Monsieur ANWONE Abrofou, numéro matricule 070978-L, administrateur des collectivités locales, précédemment greffier au tribunal de commerce de Lomé.

Article 2 : Le secrétaire général du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le **22 NOV 2024**

Le Ministre

SIGNE

AWATE Hodabalo

AMPLIATIONS :

PR.....	1
PM.....	1
SGG.....	2
MATDCC/CAB.....	1
MEF.....	1
Ministères.....	35
Services centraux et services rattachés du MATDCC.....	12
Gouvernorats.....	6
Conseils régionaux.....	5
Préfectures	39
Communes.....	117
Intéressés.....	5
JORT.....	1
Archives	2

Pour ampliation,
Le secrétaire général, p.i



ESSO Koudjoou

